



HAL
open science

LE REPORTING DEVELOPPEMENT DURABLE DES BANQUES FRANÇAISES QUELLE INTEGRATION DES ENJEUX DD SPECIFIQUES AU SECTEUR DE LA FINANCE

Amel Ben Rhouma, Tristant Boyer

► **To cite this version:**

Amel Ben Rhouma, Tristant Boyer. LE REPORTING DEVELOPPEMENT DURABLE DES BANQUES FRANÇAISES QUELLE INTEGRATION DES ENJEUX DD SPECIFIQUES AU SECTEUR DE LA FINANCE. Comptabilités et innovation, May 2012, Grenoble, France. pp.cd-rom. hal-00691157

HAL Id: hal-00691157

<https://hal.science/hal-00691157>

Submitted on 25 Apr 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE REPORTING DEVELOPPEMENT DURABLE DES BANQUES FRANÇAISES QUELLE INTEGRATION DES ENJEUX DD SPECIFIQUES AU SECTEUR DE LA FINANCE

Amel BEN RHOUMA
Maître de Conférences
Université de Paris-Descartes – IUT GEA
CEDAG (EA-1516)
143 avenue de Versailles 75016 Paris
Amel.ben-rhouma@parisdescartes.fr

Tristan BOYER
Professeur
IPAG LAB
184, Boulevard Saint-Germain
75006 Paris
Tristan.boyer@ipag.fr

Résumé

Cette recherche a pour objectif d'étudier le reporting développement durable des banques françaises afin d'explorer si elles intègrent les enjeux DD qui sont spécifiques au secteur financier et donc si elles appliquent le principe de matérialité. Nous avons construit un scénario d'analyse du reporting sous Tropes 8.0. Ce scénario est basé sur les directives G3 du GRI et le supplément GRI pour le secteur financier. Les documents annuels (rapports annuels, documents de référence et rapports spécifiques au DD) de 2006 à 2010 ont été analysés. Les résultats montrent que les banques françaises présentent des modèles de reporting différents. Certaines optent pour un reporting intégré et d'autres pour un reporting séparé. Le reporting DD évolue de manière différente dans les trois types de documents. Il semble plus développé dans le document de référence et le rapport DD que dans le rapport annuel. Les enjeux spécifiques au secteur financier sont très peu abordés. Jusqu'en 2009, ces enjeux ne sont divulgués que par les banques coopératives. Ils n'apparaissent dans le reporting des banques privées qu'en 2010.

Mots clés : reporting DD, GRI, NRE, Tropes, finance, banques, performance sociale, performance environnementale, matérialité.

Abstract

The purpose of this paper is to study the sustainability reporting of French banks to investigate the integration of the financial sector specific indicators in sustainability. We built a scenario of analysis of the reporting under Tropes 8.0. This scenario is based on the GRI-G3 guidelines and the GRI supplement for the financial sector. The annual documents (annual reports, reference documents and specific reports) from 2006 to 2010 were analyzed. The results show that the French banks present different models of reporting. Some opt for an integrated reporting and the others for a separate reporting. The sustainability reporting evolves in a different way in the three documents. It seems more developed in the reference document and the sustainability report than in the annual report. The financial sector specific indicators in sustainability are little developed. until 2009, these specific indicators are published only by the cooperative banks. They appear in the reporting of the private banks only in 2010.

Key words: sustainability reporting, NRE, GRI, Tropes, financial, banks, social performance, environmental performance, materiality.

Introduction

La Commission de Brundtland (1987) nommée par les Nations Unies pour étudier « le rapport entre le développement et l'environnement », a inventé le concept de « Développement Durable » (DD) signifiant que l'utilisation des ressources par les générations actuelles doit assurer la disponibilité de ressources pour les générations futures. Ce concept a créé un effet de vague dans le reporting non-financier, stimulant la transition de rapports étroitement concentrés sur des aspects financiers à des rapports intégrant les diverses questions du développement durable. Les premiers rapports DD se sont concentrés sur la dimension environnementale et ont d'ailleurs porté l'intitulé « rapport environnemental ». Après le Sommet de la terre de Rio de Janeiro (1992), les rapports environnementaux ont commencé à inclure des questions plus larges, comme la communauté et progressivement des intitulés comme rapport DD ou, Triple-Bottom-Line¹ ont commencé à apparaître. Le changement continu par le Sommet sur le développement durable à Johannesburg (2002), en Afrique du Sud. Selon les statistiques de CorporateRegister.com, le pourcentage de rapports se concentrant exclusivement sur l'environnement est tombé de 63 pour cent de rapports non-financiers en 2000 à 42 pour cent en 2002, tandis que les rapports de DD sont passés de 5 à 15 pour cent au cours de la même période.

Une série d'enquêtes KPMG initiée en 1993 et publiée tous les 3 ans essaie de donner une idée globale sur les tendances dans le reporting DD des entreprises. La dernière enquête intitulée « Promouvoir la transparence et la durabilité » a été publiée en 2008. Elle indique que 79 % des entreprises de Global Fortune 250 divulguent des données relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance alors qu'elles n'étaient que 52 % à diffuser ce type d'informations en 2005. Le reporting DD est donc devenu une pratique courante des grandes entreprises. Cette croissance montre l'utilité de ces données pour les entreprises et leurs parties prenantes

Le rapportage² développement durable est considéré par la littérature académique et managériale comme un dispositif incontournable de la mise en œuvre d'une politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE)³ (Capron et Quairel 2004). C'est ainsi que « rendre compte » et la « redevabilité » sont les deux premiers principes de la norme sur la RSE : ISO 26000. Le reporting DD commence à être encadré par des lois et des normes. Plusieurs réglementations sont apparues ces dernières années dans différents pays (Pays-Bas, Japon, Danemark, France, etc.)⁴. Néanmoins, les législateurs n'ont pas précisé les formats de

reporting à adopter ni les indicateurs à communiquer. C'est ainsi que la question de rendre le reporting DD obligatoire selon un cadre de référence universel se pose de plus en plus. Ce cadre commun est crucial pour transformer le reporting DD en un outil effectif d'amélioration de la performance de durabilité. En dépit de toutes ces avancées vers un reporting DD obligatoire, les cadres actuels restent insuffisants pour assurer des données comparables pour les enjeux DD les plus matériels pour un secteur d'activité donné.

Un progrès substantiel a été réalisé par des organisations comme le Global Reporting Initiative (GRI)⁵ qui a d'une part, définit ce que peut constituer le contenu du reporting DD. Et d'autre part, convaincu les organisations à produire des rapports volontaires sur leurs enjeux DD. Depuis la crise financière globale de 2007, le GRI porte un intérêt particulier au secteur financier. En effet, les *subprimes* aux Etats-Unis et les problèmes rencontrés par les marchés bancaires d'investissement ont révélé que les comportements contraires à l'éthique et la prise de risques élevés sont endémiques. La compréhension de ces comportements et l'instauration de normes qui complètent les règles juridiques et les règles de bonne conduite des entreprises sera un facteur important pour faire face au risque d'opérer dans des marchés globalisés. C'est ainsi qu'un appel à identifier les meilleures pratiques de reporting DD pour les institutions financières a été lancé lors du Forum Economique Mondial à Davos, en 2009.

Le rôle des banques dans un développement socioéconomique durable est globalement reconnu (UNEP-FI 2006). Les institutions multilatérales comme la Banque Mondiale et les Nations Unies exercent de plus en plus de pressions sur les banques pour qu'elles participent au DD et prennent en compte les analyses des risques environnementaux et sociaux dans leurs opérations de crédit. Dans la littérature, Douglas et al. (2004) affirment que les institutions financières comme les banques peuvent jouer un rôle catalyseur dans le changement et l'orientation des comportements organisationnels dans d'autres industries vers un management et un reporting durable.

Bien que plusieurs travaux de recherches dans le champ comptable ont étudié les pratiques de reporting DD des entreprises. La plupart de ces recherches excluent les banques et les institutions financières de leurs échantillons d'étude. Nous pensons que la maximisation de l'utilité du reporting DD obligatoire nécessite d'adopter un régime de reporting qui permet d'identifier les indicateurs clés de performance DD dans un secteur en tenant compte des spécificités du secteur. « *En se focalisant sur une seule industrie ou un seul secteur, il est possible d'obtenir un ensemble homogène de circonstances contextuelles* (Simpson et Kohers 2002, p.101).

L'identification des bonnes pratiques et la création d'un cadre de référence reconnu universellement pour la reddition de compte en matière de DD passe d'abord par une étude approfondie des pratiques des entreprises dans un secteur donné et dans un pays donné. La France est l'un des premiers pays qui a rendu obligatoire le reporting DD pour les entreprises cotées. Très peu de recherches utilisent les données françaises. A notre connaissance, aucune étude publiée ne s'est concentrée sur le reporting DD dans le secteur bancaire français. La crise financière qui a tourmenté le monde de la finance démontre que la gestion des risques extra-financiers devient stratégique. Certains risques extra-financiers ou de RSE sont communs à tous les secteurs et d'autres leur sont spécifiques. Dans cette contribution, nous nous posons la question suivante : quelle intégration des enjeux spécifiques au secteur de la finance dans le reporting des banques françaises ? A travers un scénario d'analyse basée sur le G3 du GRI et le supplément sectoriel spécifique au secteur financier et enrichi par des thèmes spécifiques au secteur bancaire relevés par De Serres et Roux (2006) et la partie du mémento DD de PriceWaterHouseCoopers (2010) consacrée aux banques, nous avons menés une étude empirique du reporting DD des principaux groupes bancaires français.

L'étude empirique que nous avons menée permet de répondre à un triple objectif : d'une part déterminer le degré d'application de la norme GRI par les banques françaises dans leur reporting DD. D'autre part, étudier la manière dont elles intègrent les enjeux extra-financiers qui leur sont spécifiques. Enfin, et s'il y a lieu, identifier les différences d'application entre les banques privées et coopératives. Les réponses à ces objectifs sont structurées en trois parties. La première partie retrace le cadre conceptuel et théorique du reporting DD. La deuxième partie contient une revue de la littérature sur le reporting DD dans le secteur financier. La troisième partie est consacrée à l'étude empirique du reporting DD dans le secteur bancaire en France; la méthodologie d'analyse et les résultats obtenus seront ainsi exposés. Enfin nous concluons.

1. Cadre conceptuel et théorique

Les rapports des entreprises couvrant les informations non-financières sont appelés rapports de Développement Durable (DD), ou Triple-Bottom-Line (TBL), ou de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Dans la littérature académique, les termes francophones décrivant ces informations additionnelles dans les états financiers se sont multipliés: comptabilité environnementale (Christophe 1992), comptabilité verte (Christophe 1995),

comptabilité sociale ou sociétale (Capron 2000), reporting sociétal (Rivière-Giordano 2007), divulgation environnementale et sociale (Ben Rhouma 2010), rapportage DD (Capron et Quairel 2009) et reporting social et environnemental (Damak-Ayadi 2010). Dans cette recherche, nous employons le terme reporting DD.

Gray (1996, p. 3) définit le reporting DD comme « *le processus de communiquer les effets sociaux et environnementaux des activités économiques des organisations, à des groupes particuliers de la société et à la société en général* ». Pour le GRI (G3 2006, p.3), « *le reporting DD consiste à mesurer la performance d'une organisation en matière de DD, à en communiquer les résultats et à rendre compte aux parties prenantes internes et externes* ». Plus récemment, Capron et Quairel (2009, p.20) considèrent le rapportage DD comme « *la diffusion régulière d'informations économiques, environnementales et sociales produites par les entreprises à destination des tiers simultanément ou indépendamment de la reddition financière* ».

Toutes ces définitions soulignent l'importance de l'intégration des attentes des parties prenantes dans le reporting DD. Elles s'inscrivent dans le courant de recherche qui place l'activité de reporting DD au centre d'une interrogation sur le rôle de l'information dans un dialogue entreprise-société (Gray et al.1995a; Gray 2001). Capron et Quairel (2002) considèrent que la reddition, qu'elle soit financière ou sociétale, comme élément important dans les mécanismes de gouvernement des entreprises. Elle constitue un dispositif important dans les relations entre les dirigeants et les actionnaires, et éventuellement, d'autres parties prenantes. Elle s'inscrit dans des « contrats » explicites avec les actionnaires et implicites avec les autres parties prenantes. Selon cette approche contractuelle, l'information a pour objectif de réduire les asymétries d'information et les conflits d'intérêts entre les dirigeants et les autres partenaires de l'entreprise. Le reporting DD doit être le reflet de la situation et des enjeux de l'activité de l'organisation et doit donc pouvoir servir de base à la prise de décision. Sa crédibilité est donc nécessaire et rend indispensable la vérification des informations sociales et environnementales diffusées, par une tierce personne comme c'est le cas des informations comptables financières. Le reporting DD suppose ainsi l'intégration des attentes de toutes les parties prenantes concernées par l'activité de l'entreprise. « *Cette hypothèse est loin d'être validée et de nombreuses études, forums, tables rondes traduisent les doutes sur les destinataires et sur l'utilité des rapports actuels : des rapports pour qui et pour quoi faire ?* » (Capron et Quairel 2009, p.21).

En plus de cette lecture contractuelle qui place le reporting DD dans une approche de « reddition », Capron et Quairel (2009) présentent la lecture symbolique qui le place plutôt dans une approche de « communication ». Selon cette dernière approche, le reporting DD est analysé à la lumière des théories néo-institutionnelles et la théorie de la légitimité. L'opposition entre la lecture contractuelle et la lecture symbolique du reporting DD n'est pas contradictoire avec le reporting financier qui a été lui-même analysé par les chercheurs en comptabilité comme un moyen pour renforcer la légitimité.

Capron et Quairel (2009) concluent qu'il existe, en théorie et en pratique, quatre modes de divulgation de l'information sociale et environnementale qu'elle soit séparée ou intégrée à la divulgation financière :

Tableau 1 : Les modes de divulgation de l'information sociale et environnementale (Capron et Quairel 2009, p.27)

Divulgation	Volontaire	Réglementaire
Reddition	Exige une normalisation (type GRI ou EMAS)	Loi NRE, règlements et directives européennes sur l'environnement
Communication	Pas de règles actées Règles de bonne pratique	Publicité autorégulée par les professionnels

Le GRI est donc considéré comme un cadre de reddition volontaire qui vise à normaliser les pratiques de reporting DD. En effet, l'utilité publique de l'information devrait passer par une normalisation du contenu qui permette de sortir de la seule logique du récit de légitimation pour fournir des informations pertinentes qui autorisent les comparaisons et la mise en place de méthodes de vérification. La démarche de normalisation la plus connue actuellement est celle du GRI.

Le GRI est fondé sur la logique du Triple-Bottom-Line (Elkington 1998) pour fournir un cadre au reporting DD basé sur un processus global et multi-parti prenantes.

Il a pour objectif de promouvoir les pratiques du reporting DD vers un niveau de rigueur et de comparabilité équivalents à ceux du reporting financier. Le GRI est considéré comme le cadre de reporting DD le plus étendu (Willis 2003). Lors de la conférence d'Amsterdam en 2010, le Directeur général du GRI, Ernst Ligteringen, a déclaré : « *en 2015, toutes les grandes et moyennes entreprises dans les pays de l'OCDE et les grandes économies émergentes devraient être tenues de rendre compte de leur performance environnementale, sociale et de gouvernance et, si elles ne le font pas, l'expliquer pourquoi* » (cité par Fogelberg 2011, p. 62).

Par ailleurs le GRI est bien présenté dans le comité d'intégration du reporting international (IIRC)⁶. La France est un pays clé pour le GRI. L'activité mutuelle⁷ est en augmentation (Fogelberg, 2011, p.62).

Bien qu'une nouvelle génération de directives GRI (G4) soit en préparation et prévue pour 2013, la version G3 constitue un progrès sur le chemin d'une normalisation des rapports DD. Cette version a en effet introduit le principe de pertinence⁸. A cet égard, le GRI considère que les informations figurant dans le rapport doivent comprendre les thèmes et indicateurs représentant les impacts économiques, environnementaux et sociaux significatifs de l'organisation ou susceptibles d'influer substantiellement sur les appréciations et décisions des parties prenantes.

La sélection de thèmes dépend de plusieurs paramètres dont l'appartenance sectorielle de l'entreprise. Le GRI lui-même publié des suppléments sectoriels. Les lignes directrices GRI spécifiques au secteur financier sont des initiatives importantes tendant de se focaliser sur la promotion d'indicateurs clés de responsabilité dans le secteur financier pour promouvoir le développement durable.

En comparaison à d'autres secteurs d'activités comme l'industrie chimique ou encore les pâtes et papiers, le secteur financier a un faible impact direct sur l'environnement. Cet argument est souvent avancé dans la littérature sur le reporting DD pour exclure ce secteur de leurs études empiriques. Néanmoins, plusieurs arguments peuvent être avancés pour justifier l'inclusion des institutions financières dans les études sur le reporting DD : ainsi Thompson et Cowton (2004, p.199) arguent que les banques peuvent être considérées comme des facilitateurs de l'activité industrielle responsable des dégradations environnementales. Plus récemment, une étude⁹ publiée par WWF et Vigeo montre qu'il faut prendre en compte les émissions indirectes de l'activité bancaire : les projets « fossiles » (financement de projets de centrales à charbon, ou prêts aux particuliers pour une voiture ou un achat immobilier). Ainsi, les activités des institutions financières, telles que leurs activités de crédit et politiques d'investissement, peuvent être qualifiées d'une sensibilité environnementale équivalente à celles des entreprises opérant dans des industries polluantes.

En tant qu'intermédiaires financiers, les banques peuvent jouer un rôle important dans la promotion du développement durable. Le processus de financement des affaires est de plus en plus considéré comme une manière de stimuler le secteur financier à contrôler leurs impacts élargis sur l'environnement, la société et l'économie. Le secteur financier est donc porteur d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui lui sont spécifiques.

Ci-dessous, nous passerons en revue les travaux de recherche en reporting DD qui se sont focalisés sur le secteur financier ou ayant intégré des entreprises financières dans leurs échantillons d'étude empirique.

2. Le reporting DD dans le secteur financier : une revue de la littérature

Les recherches empiriques consacrées au reporting DD dans le secteur financier sont très peu nombreuses. Certaines études ont choisi le contexte de pays développés. D'autres, plus récentes se sont intéressées au reporting DD dans le secteur financier des pays en voie de développement.

Tarna (1999) étudie les rapports environnementaux de 12 banques et compagnies d'assurance finlandaises et trouve que ce reporting est essentiellement destiné aux actionnaires, aux clients et aux salariés. Tous les rapports contiennent des informations sur les flux de matières et d'énergies (énergie, papier, eau, déchets, émissions) engendrés par les activités des institutions financières. Le reporting porte aussi sur les produits écologiques (gestion du risque environnemental lié aux produits financiers et aux produits environnementaux spécifiques, comme les produits d'investissement verts ou éthiques et le financement de projets et investissements favorables à l'environnement.

Hamid (2004) étudie le reporting DD dans les rapports annuels des banques Malaysiennes et trouve que la divulgation sur les produits et services semble plus fréquente que celle sur l'environnement et l'énergie ou encore sur les ressources humaines et la communauté. Les résultats montrent aussi que la taille, la cotation et l'âge sont des déterminants du reporting DD alors que la rentabilité n'y est pas liée. Pour ce faire, les auteurs suggèrent le cadre de la théorie de la légitimité comme explication théorique du reporting RSE par les banques et entreprises financières Malaysiennes.

Douglas et al. (2004) analysent le reporting DD dans les rapports annuels de 1998 à 2001 de six banques Irlandaises et quatre institutions financières internationales ainsi que les sites internet 2002. Leurs résultats montrent que les institutions financières Irlandaises sont bien derrière leurs homologues internationaux en termes de volume de divulgation sociale et environnementale. Les principaux sujets communiqués dans les rapports annuels de l'échantillon Irlandais sont la gouvernance et les ressources humaines alors que la divulgation sur l'implication dans la communauté est faible. Concernant, l'échantillon international, les principaux sujets communiqués dans les rapports annuels sont l'implication dans la communauté, la gouvernance et les ressources humaines. Aucune institution Irlandaise n'avait adopté une politique de reporting environnemental. Leurs résultats suggèrent aussi que les banques Irlandaises divulguent plus d'informations RSE sur leurs sites internet que dans leurs rapports annuels.

Branco et Rodrigues (2006) examinent le reporting RSE sur les sites internet 2004 de 15 banques portugaises et le comparent au reporting RSE dans les rapports annuels de 2003. Ils trouvent que les banques ayant une haute visibilité semblent accorder plus d'attention à l'amélioration de leur réputation et image de marque à travers la divulgation d'informations sur leur RSE. Les résultats suggèrent donc que la théorie de la légitimité peut fournir un cadre explicatif de la divulgation RSE par les banques portugaises.

Branco et Rodrigues (2008) étudient le reporting RSE dans les sites internet 2004 et 2005 de 12 banques Portugaises dont six sont cotées à l'Euronext-Lisbonne. Ils le comparent au reporting dans les rapports annuels 2003 et 2004. Cette étude est basée sur la théorie de la légitimité. Leurs résultats montrent que la divulgation sur les relations avec la communauté est une partie importante du reporting des banques portugaises. La visibilité était mesurée par la taille. Les auteurs ont utilisé plusieurs proxys de la taille dans cette étude.

Barako et Brown (2008) examinent l'influence du genre et du conseil d'administration sur le reporting RSE des banques kenyanes. Ils utilisent une grille d'analyse inspirée de la littérature et adaptée au contexte kenyane. Leurs résultats montrent un faible niveau de divulgation RSE par les banques kenyanes. Le reporting des informations sur la gouvernance ne constitue pas un objectif premier pour ces banques. Ils constatent par ailleurs une absence complète de certaines catégories de divulgation comme : le recrutement, l'emploi de groupes spécifiques ou des minorités, l'assistance aux salariés retraités ; le turnover et la productivité des employés.

Raubenheimer (2008) explore l'étendue du reporting social focalisé sur les employés par des banques de Nouvelle-Zélande, d'Australie et d'Europe. Il classe ces banques en fonction de leurs politiques et pratiques d'emplois, en comparaison avec la littérature et les normes réglementaires internationales. L'auteur trouve que les banques de Nouvelle-Zélande, et d'Australie sont bien avancées dans leur reporting social axé sur les employés que les banques européennes. D'une manière générale, l'auteur conclut que les banques travaillent pour améliorer leurs relations avec les employés en divulguant des informations sur la diversité culturelle, l'amélioration des conditions de travail, la formation et le développement de carrières, les programmes de bien-être et de sécurité des employés.

Khan (2010) analyse le reporting DD dans les rapports annuels 2007/2008 des banques privées au Bangladesh. Il étudie l'impact de trois éléments de gouvernance (directeurs non-exécutifs, la présence de nationalité étrangère et la présence de femme dans les conseils d'administration). Les résultats montrent que l'information RSE est limitée mais qu'il existe

une grande variété dans les thèmes divulgués. Les résultats stipulent aussi une relation non significative entre le niveau de reporting RSE et la présence de femmes au sein du conseil. Toute fois cette relation est significative avec la présence de directeurs non-exécutifs et de nationalités étrangères au sein du conseil.

Sobhani et al. (2011) effectuent une analyse longitudinale (2000 - 2009) du reporting DD dans les rapports annuels de deux banques. Ils trouvent une forte corrélation entre les pratiques de divulgation des deux banques durant les dix années. Cette recherche révèle que l'hétérogénéité organisationnelle peut réduire significativement les variations de pratiques et l'adhésion aux principes et initiatives communes.

De Serres et al. (2006) analysent les bilans sociaux produits par les six plus grandes banques canadiennes pour les années 2002 et 2003 à l'aide d'une méthodologie qualitative d'analyse du discours par le logiciel Atlas-Ti. Leurs résultats montrent que les banques canadiennes abordent modestement la composante « gestion des risques » tels que l'imposition de nouveaux critères aux clients et aux fournisseurs dans les politiques de financement et d'appel d'offres.

Dans le contexte canadien aussi, Ramboarisata et De Serres (2010) comparent les pratiques du reporting DD du plus groupe bancaire capitaliste (GBca) avec celui du plus grand groupe bancaire coopératif (GBco). Leurs résultats montrent plusieurs similitudes dans les pratiques de divulgation reflétant l'existence de mimétisme. Par ailleurs, les auteures trouvent que le développement d'indicateurs propres aux spécificités coopératives demeure encore moins significatif.

Bien qu'elles ne soient pas focalisées sur le secteur financier et les banques, d'autres recherches sur le reporting DD ont intégré des institutions financières dans leurs échantillons d'études et ont produit des résultats intéressants à souligner. Zéghal et Ahmed (1990) ont analysé le reporting RSE dans trois média de reporting (rapports annuels, publicité, brochures) par les banques et les entreprises pétrolières. Ils trouvent que les ressources humaines est la catégorie d'information la plus communiquée dans les rapports annuels des banques alors que pour les publicités ce sont les produits et dans les brochures, il y a plus de communication sur l'implication dans la communauté.

Tsang (1998) analyse les pratiques de reporting RSE dans les secteurs : bancaire, nourriture et boissons et pétrolier au Singapour. Ils trouvent qu'il y a plus d'entreprises dans le secteur

bancaire divulguant des informations RSE mais en termes de quantités moins que les entreprises des autres industries.

Abu-Baker et Naser (2000) ont effectué une étude empirique des pratiques de divulgation sociale d'un échantillon de 143 entreprises appartenant à quatre secteurs dont l'industrie bancaire et de l'assurance. Les résultats stipulent que toutes les entreprises des secteurs bancaires et d'assurances divulguent des informations sur les ressources humaines et l'implication dans la communauté.

Clarke et Gibson-Sweet (1999) examinent le reporting volontaire relatif à l'implication dans la communauté et les enjeux environnementaux des entreprises anglaises cotées. L'échantillon comprend des banques et assurances. L'étude porte sur les rapports émis entre avril 1996 et mars 1997. Les résultats indiquent que toutes les banques de l'échantillon consacrent une bonne partie de leur reporting à leur implication dans la communauté. Seulement la moitié des banques divulguent des informations environnementales.

N'ayant pas mené d'étude empirique sur le reporting des banques, Crawford et Williams (2010) explorent l'impact des pressions contextuelles du pays sur la qualité de la divulgation RSE dans le secteur bancaire. Leur approche théorique est basée sur les trois piliers des institutions : cadres règlementaire, normatif et culturel pour évaluer qualitativement le pilier qui ressort le plus dans le contexte de la divulgation. Les auteurs comparent deux notations des rapports DD : celle du *Carbon Disclosure Project* (CDP) et celle du CERES (*Coalition for Environmentally Responsible Economies*) pour fournir une comparaison quantitative de la qualité de la divulgation RSE dans le secteur bancaire en France et aux Etats-Unis. Les auteurs ont prévu de trouver que les entreprises des pays à haute pressions règlementaires, comme la France vont être amenées à respecter juste le *minimum-nécessaire* de la divulgation, alors que les entreprises dans les marchés libéraux comme les Etats-Unis, les entreprises présenteront une qualité élevée de reporting. Leurs résultats viennent contredire cette théorie, puisque les banques françaises montrent en moyenne une meilleure qualité de divulgation par rapport à leurs homologues états-uniens.

Comme nous pouvons le constater, la littérature sur le reporting DD dans le secteur financier exposée ci-dessus n'a pas fait la distinction entre le reporting intégré et le reporting séparé. Cette littérature ne fait pas référence à un cadre commun de reporting. Les auteurs se placent dans un cadre de communication pour analyser le reporting. Par ailleurs, aucune étude empirique n'a été consacrée au reporting DD par les banques françaises. La réglementation française du reporting DD est pourtant jugée la plus avancée (Crawford et Williams 2010).

Depuis 2001, l'article 116 de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) oblige les entreprises françaises cotées de communiquer des informations sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités dans leurs rapports annuels de gestion. Un décret publié en 2002 est venu préciser les éléments d'informations que les entreprises doivent reporter. Plusieurs enquêtes¹⁰ ont été publiées depuis la première application de la loi NRE. Elles montrent une grande diversité dans la conformité des entreprises à l'esprit de la loi. Au-delà des entreprises cotées, l'article 225 de la loi portant engagement sur l'environnement - communément baptisée loi Grenelle 2 est venu élargir l'application de la loi NRE aux entreprises de plus de 500 salariés. Cette obligation prendra effet sur les rapports qui seront publiés en 2013 sur l'exercice 2012. En dépit de son avancement, la réglementation française du reporting DD ne fait pas de référence de manière directe à un standard de divulgation. Elle se contente de préciser une liste d'informations à communiquer. Or la reddition de compte sur des enjeux développement durable d'une activité nécessite un cadre standardisé d'analyse de domaines d'activités. « *Il y a, en effet, une grande confusion chez tous les acteurs, sauf GRI qui s'inspire du cadre comptable* » (Capron et Quairel, 2009, p.28). Dans le contexte où un comité international du reporting intégré a été créé pour réfléchir à un cadre universel pour le reporting DD, il nous semble nécessaire d'analyser les pratiques de reporting dans le secteur bancaire français afin de déterminer les formats actuels adoptés (reporting intégré ou séparé) au vu du contexte culturel et réglementaire et le degré d'intégration des enjeux DD qui sont spécifiques au secteur de la finance.

Au vu de la littérature sur le reporting DD dans le secteur financier développée ci-dessus et aussi du cadre réglementaire français en la matière, nous pouvons énoncer les hypothèses suivantes.

Tout d'abord, nous nous attendons à ce que le niveau de divulgation environnementale et sociale des banques françaises soit important après plus de sept années d'application de l'article 116 de la loi NRE et de son décret d'application.

Ensuite, nous nous attendons à ce que les groupes bancaires coopératifs divulguent plus d'indicateurs de performance liés à leurs spécificités coopératives et par conséquent plus d'informations sur leur responsabilité environnementale, sociale et sociétale.

Pour vérifier nos hypothèses de recherche, nous avons mené l'étude empirique suivante.

3. Le reporting DD des banques françaises : une étude empirique

3.1. Méthodologie d'analyse du reporting DD

3.1.1. Méthode d'analyse et choix du média de reporting

La recherche dans le domaine du reporting DD accorde une grande attention à la méthodologie dans le but de réduire la subjectivité (Campbell et al. 2003). L'analyse de contenu¹¹ des rapports des entreprises a été largement mobilisée dans la littérature pour identifier les caractéristiques de la divulgation environnementale et sociale (Parker 2005). Aujourd'hui les entreprises utilisent une gamme élargie de documents pour fournir des informations sur leur comportement social au public, tels que les brochures, les articles de presse et les rapports spéciaux (environnementaux, développement durable, etc.). Toutefois le rapport annuel demeure le rapport le plus utilisé dans l'analyse de la divulgation sociale et environnementale. En effet, le rapport annuel est jugé crédible, utile pour plusieurs parties prenantes en raison de sa régularité, son accessibilité et sa complétude en termes de communication de l'entreprise sur plusieurs aspects. « *Le rapport annuel n'est pas seulement un document statutaire, produit régulièrement, mais il représente aussi ce qui est probablement le document important en termes de construction organisationnelle de l'image sociale propre* » Gray (1995b, p.82).

Par ailleurs, la divulgation des informations sociétales dans le rapport annuel les rapproche des états financiers audités ce qui donne au rapport annuel comme média de reporting DD, une crédibilité que les autres media ne peuvent pas avoir (Neu et al. 1998, p.269).

Notre champ d'investigation porte sur les principaux groupes bancaires français. Il faut savoir que de 1990 à 1996, la consolidation des groupes bancaires français passait par des fusions entre établissements à l'intérieur d'un même groupe. Les acquisitions entre groupes étaient peu fréquentes et les changements de contrôle se limitaient à des opérations individuelles (Dietsch et Oung, 2001). En 1996, on comptait 15 principaux groupes bancaires (Rapport annuel 2008 de la CECEI, p.125). A partir de 1996, les premières fusions de groupes bancaires importants se sont apparues. Le tableau en annexe 1 regroupe les grandes fusions des groupes bancaires de 1999 à 2009 ainsi que l'échantillon de cette étude. Cet échantillon est composé de 5 groupes bancaires privés (BNP Paribas, Société Générale, Dexia, Natixis¹² et HSBC) et 5 groupes bancaires coopératifs ou mutualistes (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Banque Populaire et la BPCE).

Les différents documents annuels produits par les groupes bancaires de l'échantillon et susceptibles de contenir des informations DD et GRI ont été analysés. Il peut s'agir du rapport

annuel de gestion (ou d'activité), du document de référence, du rapport spécial dédié au reporting DD ou les trois à la fois. Rappelons qu'en France, parallèlement au rapport annuel existe le document de référence¹³. Celui-ci contient l'ensemble d'informations juridiques, économiques et comptables concourant à une présentation exhaustive d'une entreprise pour un exercice donné. Il doit être enregistré auprès des Autorités du Marché Financier (AMF).

Pour la réalisation du document de référence, les entreprises ont la possibilité soit d'élaborer un document spécifique, soit d'adapter leur rapport annuel aux standards d'informations, requis par l'AMF, en l'enrichissant de données juridiques, économiques et boursières. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'établissement du document de référence est devenu obligatoire pour toutes les entreprises cotées au nouveau marché. Certaines entreprises ont choisi de publier un seul document annuel et de référence. Dans cette étude nous avons aussi analysé le rapport annuel quand il existe pour essayer de comprendre les stratégies de reporting adoptées.

Nous avons aussi choisi de recourir aux rapports sociétaux car ils sont des documents spécifiques consacrés à la diffusion d'informations sociales et environnementales. Notre étude empirique porte sur la période 2006-2010.

3.1.2. Grille d'analyse

Pour analyser le contenu des média choisis, la plupart des études utilisent une grille contenant un ou plusieurs thèmes (catégories) de reporting DD. Les études empiriques du reporting DD dans le secteur financier que nous avons exposé dans notre revue de la littérature sont presque toutes basées sur une grille inspirée de la littérature sur le reporting DD en général. Les thèmes considérés sont classés en quatre catégories : environnement, ressources humaines, produits et clients et implication dans la communauté. La divulgation environnementale comprend les divulgations sur les politiques environnementales, le système de management environnemental et les prix dans le domaine de l'environnement (incluant ISO 14001 et EMAS¹⁴), politiques d'investissement et de crédit, activités de conservation des ressources naturelles et de recyclage, l'information sur l'efficacité énergétique. La divulgation sur les ressources humaines couvre des enjeux comme le nombre des salariés et leurs rémunérations, la participation des salariés, la consultation des salariés, la formation, l'emploi des minorités ou des femmes, l'information des syndicats.

La divulgation sur les produits et les clients comprend la qualité du produit (par exemple la reconnaissance par une tierce partie de la qualité des produits de l'entreprise) et les relations

avec les clients (les plaintes des clients). La divulgation sur l'implication dans la communauté comprend les informations sur le sponsoring et les dons de charité.

Cette grille de lecture du reporting DD adopté par la plupart des publications sur le reporting DD dans le secteur bancaire, ne contient pas de thèmes spécifiques aux enjeux DD dans ce secteur d'activité. Pour cela, notre grille d'analyse est basée sur le GRI G3 et le supplément GRI pour le secteur financier. Le GRI est aujourd'hui le référentiel mondial de l'information extra financière.

Le cadre de reporting GRI, qui a été conçu par un processus de consultations multi-parties prenantes, est approprié aux entreprises de n'importe quelle taille, à travers tous les secteurs à travers le monde. La structure contient un contenu général et un contenu spécifique au secteur acceptés par une vaste gamme internationale de parties prenantes pour être généralement applicable pour la représentation du reporting DD de l'entreprise. Les directives consistent en des principes définissant le contenu de rapports et pour assurer la qualité d'informations divulguées, des protocoles de reporting, des standards de divulgation et des suppléments sectoriels spécifiques. Le GRI fournit un cadre de base pour le reporting DD. Son contenu est classé en sept grandes catégories : gouvernance, engagement et dialogue ; indicateurs de performance économique, indicateurs de performance environnementale, indicateurs de performance sociale, droit de l'Homme, société, responsabilité du fait des produits. La huitième catégorie concerne les indicateurs spécifiques au secteur financier. Chaque catégorie contient des thèmes principaux et des thèmes facultatifs. Dans cette étude empirique, nous avons considéré tous les thèmes principaux dans chaque catégorie. Le GRI a développé un supplément pour le secteur financier, qui traite un grand nombre de questions de gouvernance environnementale et sociale appropriées à ce secteur. Les seize révélations de ce supplément, sont classées sous quatre thèmes : Portefeuille de produits, l'actionnariat actif, l'audit et les communautés.

A partir du cadre GRI-G3 et du supplément GRI pour le secteur financier, nous avons construit un scénario d'analyse du reporting DD sous Tropes 8.0. Ce logiciel mis au point par un groupe de chercheurs sur la parole, connaît aujourd'hui une large diffusion dans la communauté académique et auprès des praticiens. Il permet d'analyser un ensemble de textes écrits ou oraux en fonction de certains objectifs dont l'un d'entre eux est notamment que le résultat reflète, autant que possible, les *verbatim originaux*, limitant par la même le biais analytique de la part de l'analyste (Cassière et Paché 2011).

Tropes garantit la qualité des analyses grâce à leur automatisation et en dissociant les résultats obtenus de leur interprétation. Couplé avec un moteur de recherche sémantique et d'analyse documentaire, fondé sur la compréhension du contenu à traiter, le logiciel offre quelques fonctionnalités remarquables comme : la détection du contexte du texte, la catégorisation des mots-outils (analyse qualitative), la localisation de séries chronologiques (analyse du discours), entre autres choses. Chaque mot significatif est inscrit dans une chaîne d'équivalents sémantiques : un mot suffit pour retrouver tous les documents le contenant, lui et ses équivalents (synonymes).

Etant donné que certains thèmes du référentiel GRI sont assez généraux et décrivent une approche de management un peu large, nous avons enrichi notre scénario d'analyse par des thèmes spécifiques décrivant la particularité du développement durable et de la RSE pour le secteur financier et plus-précisément les banques, et pour lesquels, il est jugé indispensable de rendre compte. Nous nous sommes basés pour ce faire sur les résultats de De Serres et Roux (2006) et sur l'analyse sectorielle de *PriceWaterhouseCoopers* (PWC) dans le domaine de DD. Ainsi, De Serres et Roux (2006) ont recensé les pratiques liées à la cohésion sociale dans le secteur bancaire à travers l'analyse de différents média de communication et de diffusion de l'information (site internet, rapport annuel, etc.). Ils ont ainsi pu identifier six principaux thèmes :

- Surendettement
- Microcrédit/micro-finance, regroupant les pratiques visant autant les ménages que les entreprises.
- Discrimination bancaire impliquant plusieurs pratiques liées à l'accès des clientèles traditionnellement desservies par les banques (personnes démunies, petites entreprises, étudiants, minorités ethniques, personnes handicapées, personnes vivant dans des régions éloignées) au crédit et aux services bancaires, pratiques pouvant être similaires ou même recoupées avec celles décrites sous les thèmes « microcrédit / micro-finance » et « services bancaires de base ».
- Développement de territoire incluant des pratiques pouvant chevaucher celles associées à la micro-finance, aux services bancaires de base et à la lutte contre la discrimination.
- Services bancaires de base concernant les problèmes associés aux ouvertures de compte, l'accès aux autres services bancaires, l'autorisation de découvert, les limites autorisées de transiger les montants déposés dans les comptes, l'information relative

aux moyens de se constituer de l'épargne, l'accès au crédit, l'accueil dans les succursales et aux banques à distance.

- Médiation, traitement des incidents et des interdicts bancaires regroupant plusieurs types d'initiatives : adoption d'un code de déontologie et d'un code d'éthique ainsi que la présence des déontologues, pour les plaintes des clients et d'officiers de conformité pour les transactions sur valeurs mobilières constituent les pratiques identifiées sous le thème de la médiation.

Le cabinet PWC a effectué une analyse sectorielle en matière de développement durable en 2006 mise à jour en 2010. Le mémento DD de PWC contient un état des lieux de la question du développement durable dans le monde, région par région et dans un certain nombre de secteurs d'activité. La partie dédiée à l'impact des services financiers sur la société et l'environnement met en évidence une idée générale selon laquelle cet impact découle de l'utilisation des capitaux propres – depuis le financement des projets d'infrastructures dans les nations en développement jusqu'à l'offre de prêts à faibles taux d'intérêt pour les petites entreprises – et peut modifier les profils des risques des prêteurs comme des emprunteurs.

Nous avons enrichi le contenu de notre scénario en effectuant une analogie entre le supplément finance du GRI et les enjeux spécifiques du DD dans le secteur bancaire du mémento DD de PWH.

3.1.3. Unité de mesure du reporting DD

Une fois la liste des thèmes de reporting est choisie, les chercheurs ont généralement recours à une unité de mesure du reporting qui peut être : le nombre de pages (Patten 1992; Deegan et Rankin 1996), la proportion de pages (Guthrie et Parker 1990; Gray et al. 1995a), le nombre de phrases (Ingram et Frazier 1980 ; Hackston et Milne 1996) ou le nombre de mots (Zéghal et Ahmed 1990; Deegan et Gordon 1996).

Dans cette étude nous considérons « les occurrences » et le nombre de mots associés à chaque élément de ce reporting comme unité de mesure du reporting DD. Cette unité de mesure semble plus pertinente pour quantifier la divulgation dans chaque rubrique et sous-rubrique de notre scénario d'analyse sous Tropes. La fréquence est mesurée par le nombre de fois qu'un thème de reporting a été évoqué quantitativement ou qualitativement. Le nombre de mots indique la place allouée à un thème de DD dans le reporting (le volume).

L'utilisation d'un scénario détaillé et discuté par deux chercheurs sous Tropes permet d'éviter les problèmes de subjectivité et de fournir des résultats exhaustifs par rapports aux thèmes retenus.

Nous présenterons et discuterons dans la suite de ce papier les résultats de l'analyse de contenu du reporting DD des banques françaises suite à l'application de la méthodologie détaillée ci-dessus.

3.2. Résultats des analyses et discussions

3.2.1 L'évolution du reporting DD par type de document

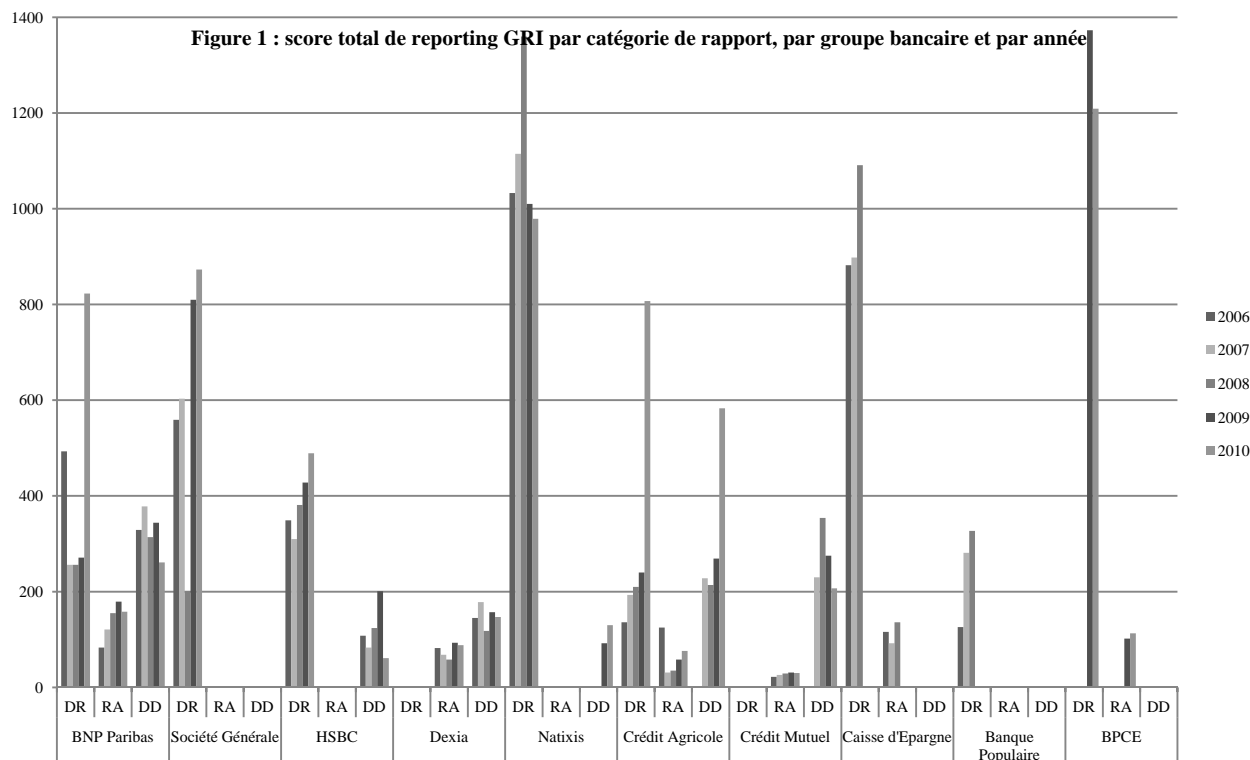
Tout d'abord, il convient de souligner que les groupes bancaires français présentent des modèles de reporting différents au cours de la période 2006-2010. Ainsi certains groupes publient trois documents annuels, d'autres deux et certains n'en publient qu'un seul comme société générale et Natixis. Le tableau 2 ci-dessous montre la répartition des rapports analysés par année par groupe bancaire. Soit 69 rapports au total.

Tableau 2 : Types des rapports analysés par année et par groupe bancaire

Groupe Bancaire	2006	2007	2008	2009	2010
Société Générale	DR	DR	DR	DR	DR
BNP-Paribas	RA + DR + DD	RA + DR + DD	RA + DR + DD	RA + DR + DD	RA + DR + DD
Crédit Agricole SA	RA + DR	RA + DR + DD	RA + DR + DD	RA + DR + DD	RA + DR + DD
Crédit mutuel	RA	RA + DD	RA + DD	RA + DD	RA + DD
Banque Populaire	DR	DR	DR	Fusion	
Caisse d'épargne	DR + RA	DR + RA	DR + RA		
BPCE	N'existe pas encore			DR + RA	DR + RA
Natixis	DR	DR	DR	DR + DD	DR + DD
HSBC	DR + DD	DR + DD	DR + DD	DR + DD	DR + DD
Dexia	RA + DD	RA + DD	RA + DD	RA + DD	RA + DD

DR : Document de Référence, RA : Rapport Annuel, DD : Rapport Développement Durable

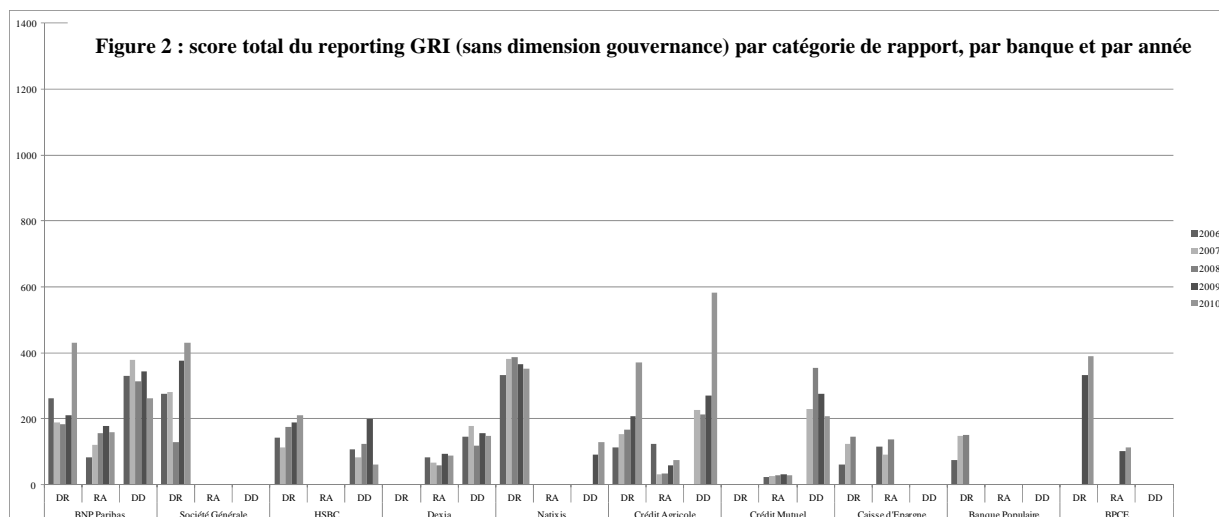
Nous présentons sur la figure 1 ci-dessous les scores totaux de reporting DD dans les documents annuels analysés par catégorie de rapport, par groupe bancaire et année. Cette figure montre que le volume d'information DD mesuré selon le cadre GRI est plus important dans les documents de référence.



DR : Document de Référence, RA : Rapport Annuel, DD : Rapport Développement Durable

L'examen des scores de reporting par catégorie GRI dans les documents de références (voir annexe 2) montre que parmi toutes les rubriques du GRI, la divulgation sur la rubrique « gouvernance, engagements et dialogue » est la plus importante pour toutes les banques françaises qui publient un document de référence au cours de la période 2006-2010. Ces informations sont destinées aux actionnaires et investisseurs ce qui est conforme avec la nature et l'objectif même d'un document de référence. Ceci peut-être expliqué aussi par la multiplication des lois et codes de gouvernance depuis 2001 à la suite des scandales financiers et de gouvernance qui ont tourmenté le monde financier et des affaires. En effet, la loi NRE a imposé aux entreprises françaises cotées la séparation entre directoire et conseil de surveillance. Le rapport Bouton (2002) exige la présence d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des entreprises cotées. La Loi sur la Sécurité Financière (dite LSF) de 2003 impose des règles de gouvernance et de contrôle interne. Plus récemment, la loi Copé-Zimmermann impose la présence de femmes au sein des conseils d'administration à hauteur de 40 %.

Pour analyser les différences de reporting DD dans les trois catégories de rapports (DR, RA et DD), la figure 2 ci-dessous reporte les scores de reporting GRI sans la rubrique gouvernance dans le document de référence.



La figure 2 nous permet de constater le manque d'homogénéité dans les pratiques de reporting DD des groupes bancaires français. Nous pouvons relever 2 formats de reporting.

- Le reporting intégré : c'est notamment le cas de société générale qui publie seulement un document de référence ; de HSBC, Natixis et la BPCE dont le volume d'informations GRI dans le DR est supérieur à celui dans les rapports DD tout au long de la période d'étude. Et enfin BNP Paribas dont le volume du reporting dans le DR en 2010, est plus important que celui dans le rapport DD.
- Le reporting séparé : c'est le cas de Dexia, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel dont le volume du reporting GRI dans le rapport DD est supérieur à celui dans le document de référence ou rapport annuel.

3.2.2. Les rubriques du reporting GRI-G3 dans les rapports des banques françaises

L'analyse des scores de reporting DD pour les catégories GRI excepté celle sur la gouvernance montre que les scores des rubriques « responsabilité du fait des produits » ; « société » sont quasi-nuls dans les 3 catégories de rapports pour toutes les banques. Les scores de la rubrique « droit de l'homme » sont aussi très faibles. Ces résultats sont en concordance avec ceux de Douglas et al. (2004) qui trouvent que la divulgation sur l'implication dans la communauté par les banques Irlandaises est faible.

Les sujets liés aux droits humains tels que la discrimination, la diversité, etc., sont généralement traités avec la dimension sociale. Nous avons donc choisi de nous intéresser aux quatre dimensions qui nous paraissent les plus matériels pour le secteur financier : les trois dimensions du DD (économique, sociale et environnementale) et la dimension des enjeux spécifiques au secteur financier. Tout d'abord, nous voulons répondre à la question : quelle

intégration dans le reporting des enjeux spécifiques qui sont liés au cœur du métier du secteur bancaire et ensuite étudier les différences de reporting dans les trois catégories de documents annuels (DR, RA et DD).

Les listes des graphes étoilés dans les figures 3, 4 et 5 montrent l'évolution de 2006 à 2010 du reporting respectivement dans les documents de références, les rapports annuels et les rapports DD.

Tout d'abord, on constate que les quatre dimensions du reporting sont traitées de manière différente dans les trois catégories de rapports tout au long de la période d'étude. Les rubriques économiques, environnementales et sociales sont bien développées d'année en année dans le document de référence. Le reporting dans les rapports annuels des banques qui en diffusent est très faible. On peut se poser la question de l'utilité d'établir un rapport annuel pour les banques qui publient un document de référence. Par ailleurs, les enjeux spécifiques au secteur financier semblent plus développés dans le rapport DD. Ce dernier contient très peu ou pas d'informations économiques. Ce qui est en adéquation avec la finalité de ce rapport. Toutefois, le cadre GRI se veut un modèle de reporting intégré puisqu'il mentionne les trois dimensions économique, environnementale et sociale comme faisant parties du reporting DD.

L'analyse du reporting dans les documents de référence permet de constater que le reporting sur les « indicateurs de performance économique » est plus important dans les groupes bancaires privés que dans les groupes bancaires coopératifs. Ce résultat semble en adéquation avec la vocation des établissements bancaires privés qui recherchent la maximisation de la valeur actionnariale. D'ailleurs, l'examen de près du reporting sur les « indicateurs de performance économique » des groupes bancaires privés montre que celui-ci porte essentiellement sur la « performance économique » et dans une moindre mesure sur « les impacts économiques directs et indirects ». Ce reporting contient essentiellement des informations sur la valeur économique directe créée et distribuée incluant les charges et produits (le compte de résultat et la création de valeur). Il existe très peu d'informations sur les subventions et les aides publiques reçus et aussi sur le développement et l'impact des investissements en matière d'infrastructure.

Le reporting sur les rubriques : « indicateurs de performance environnementale » et « indicateurs de performance sociale » est bien développé dans les documents de référence des banques privées et coopératives. L'examen approfondi du reporting environnemental montre que l'essentiel de l'information environnementale porte sur les émissions directes de gaz à effet de serre et la consommation directe d'énergie suivi par la divulgation sur les

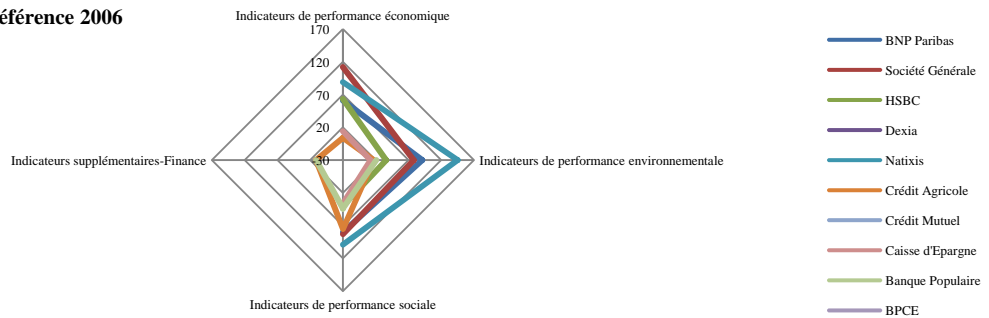
matières. Par ailleurs, on constate que seules les banques privées communiquent des informations sur l'eau. Les informations sociales divulguées portent essentiellement sur la formation et l'éducation, la diversité et égalité des chances et dans une moindre mesure sur la santé et la sécurité au travail. L'information sur la diversité est essentiellement consacrée à la diversité du genre. Ce sont essentiellement les éléments d'informations exigés par l'article 116 de la loi NRE de 2001 et son décret d'application. Il convient de souligner que les banques coopératives divulguent moins d'informations économiques et environnementales mais plus d'informations sociales.

Les enjeux spécifiques au secteur financier sont très faibles dans le reporting des banques françaises dans l'absolu et en comparaison avec les dimensions TBL. Ces lignes directrices spécifiques ont été publiées après consultation de plusieurs parties prenantes dont des investisseurs déclarant avoir besoin d'une vision stratégique concise sur la relation de l'entreprise avec le développement durable (GRI 2006). Il convient également de signaler que jusqu'en 2009, ces enjeux ne sont traités que par les groupes bancaires coopératifs dans leurs documents de référence et aussi dans leurs rapports DD. Les banques coopératives considèrent certains enjeux relatifs au « portefeuille de produits ». Ainsi, le Crédit Agricole reporte des informations sur l'accompagnement et le surendettement des clients et des informations sur les produits responsables (fonds ISR, micro finance, finance islamique).

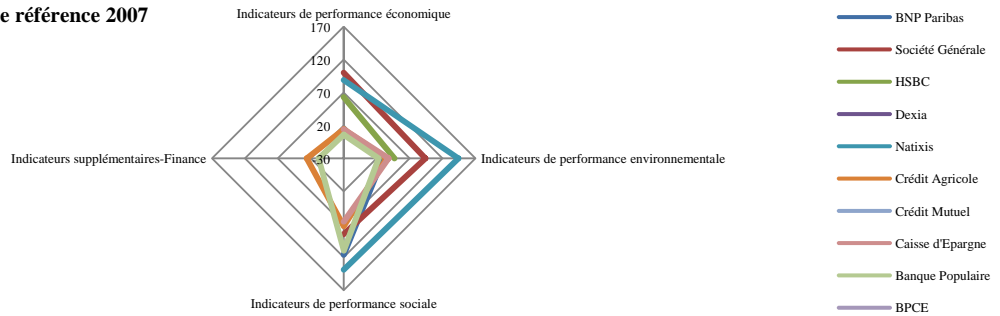
Seulement, en 2010 que les groupes bancaires privés et notamment BNP Paribas et Société Générale commencent à intégrer les enjeux spécifiques au secteur financier dans leur reporting DD dans le document de référence pour Société Générale et dans tous les rapports diffusés par BNP Paribas. Ces banques reportent plus sur les aspects exigés par la loi. C'est la recherche de légitimité qui prime sur la matérialité et la vraie intégration des enjeux spécifiques du cadre GRI qui ne sont pas obligatoires. Or, nous pensons que les informations DD publiées dans un document de référence sont sélectionnées par les entreprises à leurs investisseurs. Elles doivent donc porter sur les enjeux particuliers du secteur en matière de DD. La prise en compte du risque systémique est un élément fondamental d'une telle vision stratégique notamment dans un contexte de crise financière et crise de dette. Ainsi, si rien n'est précisé, nous en avons déduit que l'entreprise ignorait la question. Il ne semble donc pas que les banques françaises prennent suffisamment en compte les enjeux spécifiques de leur secteur en matière de DD. Ceci peut être expliqué par le caractère un peu général des indicateurs du supplément finance du GRI. Rappelons que nous avons eu recours au mémento PWC (2010) pour enrichir notre scénario d'analyse pour cette rubrique.

Figure 3: Le reporting DD dans les documents de référence des banques françaises 2006 - 2010

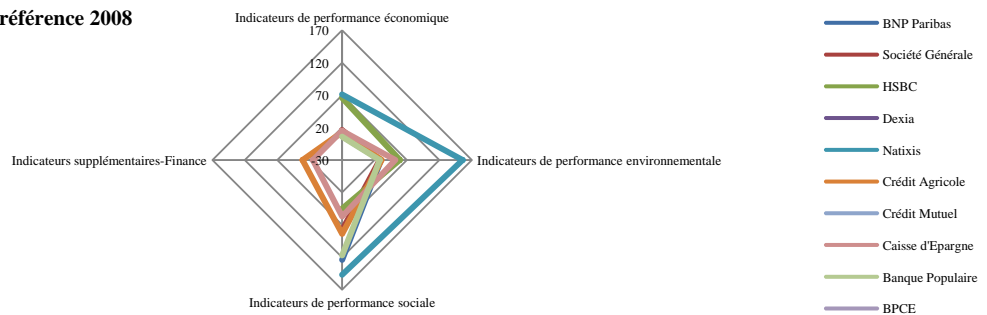
Documents de référence 2006



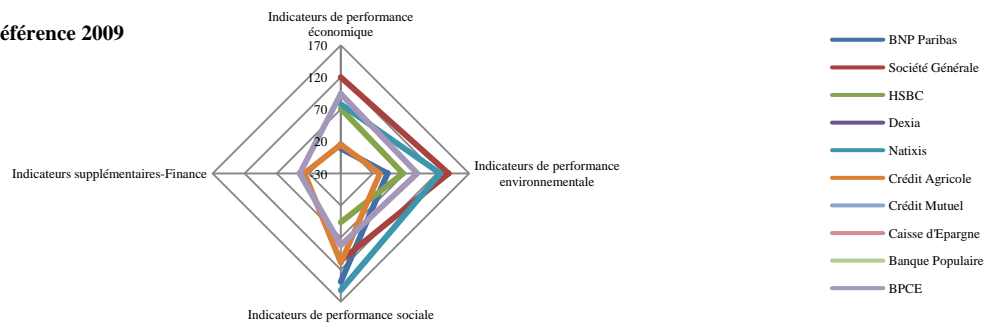
Documents de référence 2007



Documents de référence 2008



Documents de référence 2009



Documents de référence 2010

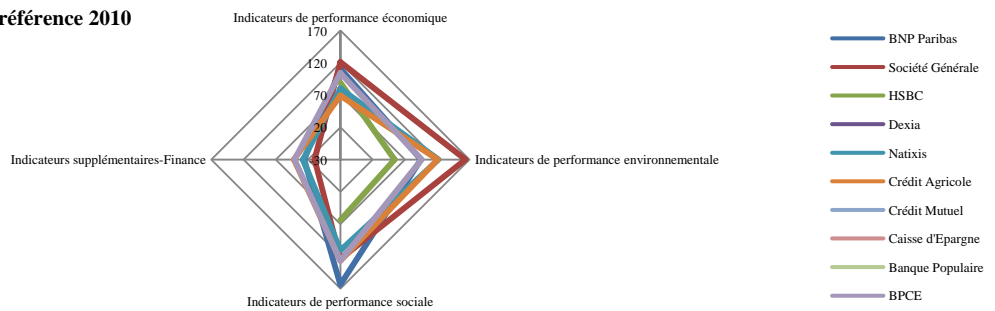
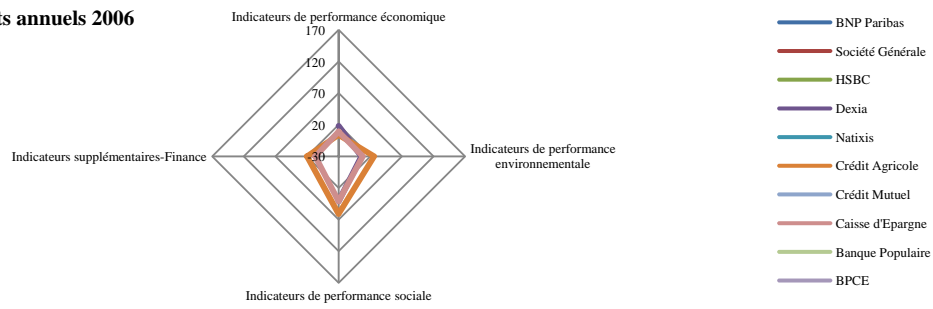
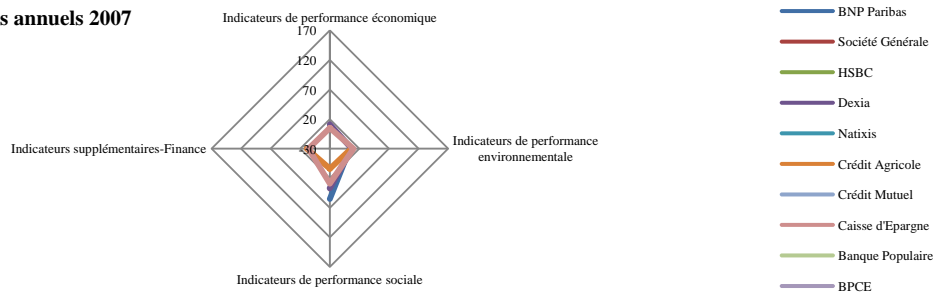


Figure 4 : Le reporting DD dans les rapports annuels des banques françaises 2006 - 2010

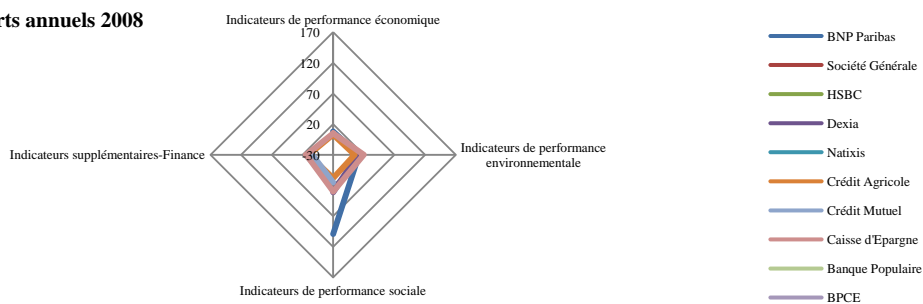
Rapports annuels 2006



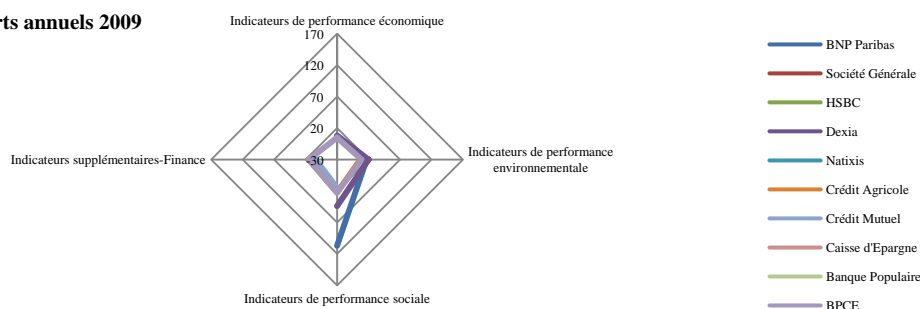
Rapports annuels 2007



Rapports annuels 2008



Rapports annuels 2009



Rapports annuels 2010

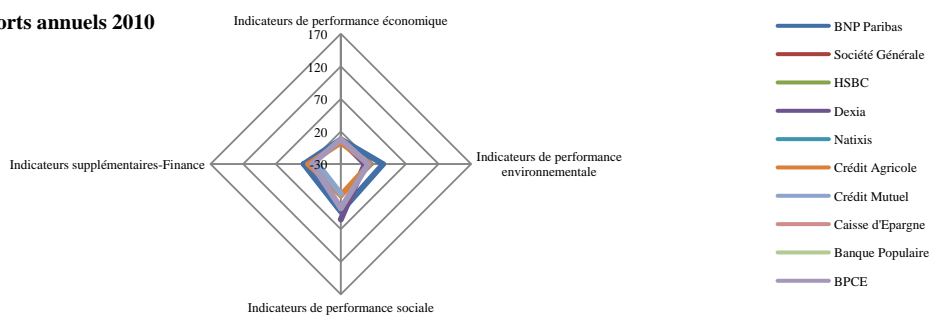
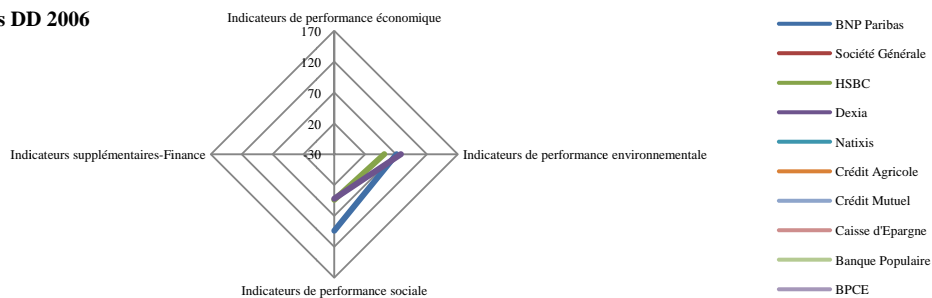
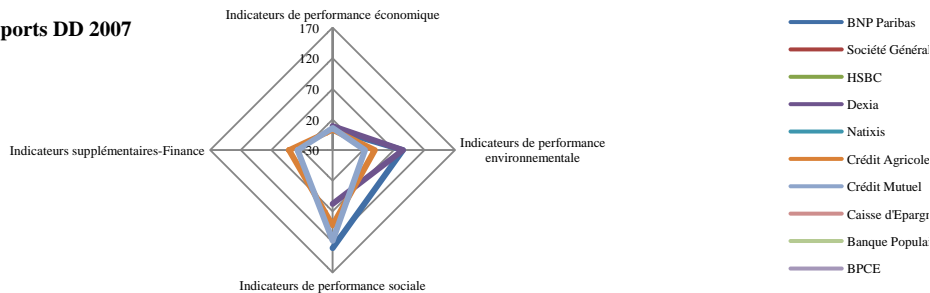


Figure 5 : Le reporting DD dans les rapports DD des banques françaises 2006 - 2010

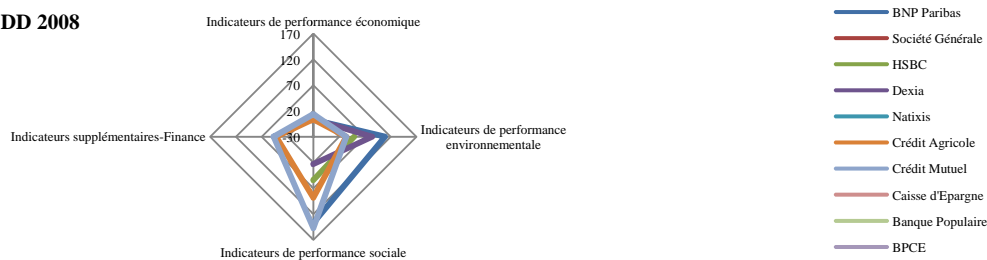
Rapports DD 2006



Rapports DD 2007



Rapports DD 2008



Discussion et Conclusion

Sur le plan pratique, cette recherche permet de mieux comprendre la manière dont les principaux groupes bancaires français appliquent la norme GRI dans leur reporting DD. L'information GRI est diffusée dans divers documents. Certains groupes bancaires ont choisi de l'intégrer dans un seul rapport (le rapport financier). D'autres ont choisi d'y consacrer un document spécifique mais continuent à diffuser des informations GRI dans leur rapport financier qui peut être le document de référence ou le rapport annuel de gestion, ou les deux à la fois.

Sur le plan méthodologique, cette recherche utilise un scénario d'analyse du reporting DD novateur par rapport aux grilles utilisées dans la littérature antérieure. Ce scénario a été construit sur la base des directives G3 du GRI et des indicateurs GRI spécifiques au secteur financier. Nous avons aussi eu recours aux thèmes spécifiques au secteur bancaire relevés par De Serres et Roux (2006) et la partie du mémento DD de PriceWaterHouseCoopers (2010) consacrée aux banques. L'objectif étant de détailler les indicateurs spécifiques du GRI jugés trop généraux afin d'obtenir des résultats significatifs sous Tropes 8.0.

Sur le plan théorique, les résultats de cette recherche révèlent l'importance du cadre de reddition dans la pratique du reporting DD. Nous pensons qu'un reporting obligatoire selon un cadre de référence commun permet de mieux répondre aux attentes des investisseurs et autres parties prenantes en matière de transparence afin d'effectuer des comparaisons de la performance globale des entreprises dans un secteur donné. L'intégration du reporting DD au reporting financier permettra de résoudre un défi important auquel le reporting DD fait face aujourd'hui c'est-à-dire éviter le simple effet de *greenwashing* pour que les informations divulguées puissent entraîner un changement fondamental dans les pratiques des affaires. A ce titre, la divulgation des enjeux DD spécifiques et matériels à un secteur donné peuvent jouer un rôle utile. A l'échelle française, les résultats de cette recherche, montrent que ces enjeux spécifiques au secteur financier sont encore très peu intégrés dans le reporting des banques notamment celles à capitaux privés. Or, l'intégration des enjeux DD spécifiques constitue une partie intégrante d'un comportement responsable et durable. Dans un contexte de crise financière et de dette, les banques doivent accorder une extrême importance à la gestion du risque systémique et des risques liés à leur responsabilité fiduciaire et de RSE. En effet, parce qu'elles gèrent principalement l'argent des autres, les banques sont de plus en plus que tout autre type d'organisation dans un autre secteur, appelées à démontrer à quel point elles sont fiables et dignes de confiance que leur témoignent les individus, les régulateurs et la société.

Divulguer des informations cohérentes sur la manière dont elles gèrent l'ensemble de ces risques semble aujourd'hui important pour rétablir la confiance perdue.

Par rapport à la littérature existante dans le domaine du reporting DD, cette recherche fournit une revue des études empiriques du reporting DD qui se sont concentrées sur le secteur financier ou ayant intégré des institutions financières dans leurs échantillons d'études.

Nous tenons à souligner une limite à ce travail qui mériterait d'être validée par un entretien auprès des responsables de développement durable des groupes bancaires : le fait que nous avons analysé le reporting et non la pratique des banques dans le domaine du développement durable. Il est possible aussi que les banques françaises divulguent plus d'informations DD via d'autres média et notamment leurs sites internet, mais notre choix de se situer dans le cadre de reddition pour étudier le reporting DD justifie notre concentration sur les documents annuels. En effet, à terme l'utilité du reporting DD pour les parties prenantes de l'entreprise devrait passer par une standardisation qui faciliterait sa vérification et certification par des tierces parties.

Dans la continuité de cette recherche, le scénario construit peut être appliqué au reporting des compagnies d'assurance en France pour comparer leurs pratiques et indicateurs avec les banques. Aussi une étude des pratiques des banques et compagnies d'assurance européennes voir internationales pourra compléter cette recherche et comparer les pratiques des institutions financières françaises par rapport à leurs paires, puisque le GRI a pour objectif de s'imposer comme norme de référence dans le domaine du reporting DD.

Bibliographie

Abu-Baker, N., Naser, K. (2000). Empirical evidence on corporate social disclosure (CSD) practices in Jordan. *International Journal of Commerce and Management*: 10 (3/4): 18-34.

Alpha Etudes (2007). Les informations sociales dans les rapports 2006. 5^{ème} bilan d'application de la loi NRE. www.groupe-alpha.com.

Allemand, I., Brullebaut, B. (2010). Comparaison des pratiques de gouvernance dans les banques françaises. *Revue Française de Gestion* 8 (207) : 15-28.

Barako, D.G., Brown, A.M. (2008). Corporate social reporting and board representation evidence from the Kenyan banking sector. *Journal Manage Governance* 12: 309-324.

Ben Rhouma, A. (2010a). *La divulgation environnementale et sociale : étude des déterminants : une application aux entreprises françaises*. Editions Universitaires Européennes. Septembre. ISBN-10: 6131534497.

- Ben Rhouma, A. (2010b). *Application du principe de matérialité au reporting développement durable : une tendance vers les indicateurs clés de durabilité*. Cahier de recherche CEDAG, Université Paris-Descartes.
- Branco, M. B., Rodrigues, L.L. (2006). Communication of corporate social responsibility by Portuguese banks: a legitimacy theory perspective. *Corporate Communications: An International Journal*: 11 (3): 232-248.
- Branco, M. B., Rodrigues, L.L. (2008). Social responsibility disclosure: a study of proxies for the public visibility of Portuguese banks. *The British Accounting Review* 40: 161-181.
- Campbell, K., Secik, S., Soderstrom, N. (2003). Disclosure of private information and reduction of uncertainty: environmental liabilities in the chemical industry. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 21.
- Cassière, F., Paché, G. (2011). Lorsque la filtration culturelle modifie le jeu stratégique. *Revue Française de Gestion* 215 :46-65.
- Capron, M., Quairel, F. (2002). *Les dynamiques relationnelles entre la firme et ses parties prenantes*. Cahier de Recherche, Université de Paris Dauphine.
- Capron, M. (2000). Comptabilité sociale et sociétale. In Colasse B. (dir.), *Encyclopédie de Comptabilité Contrôle de Gestion et Audit*, Economica, 407- 419.
- Capron, M, Quairel-Lanoizelée, F. (2004). *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*. Paris: La Découverte.
- Capron, M, Quairel, F. (2009). Le rapportage Développement Durable entre reddition et communication, entre volontariat et obligation ». *Revue de l'Organisation Responsable* 4:19-29.
- CFIE-Conseil (2007). Application de la loi NRE dans les rapports annuels : une comparaison des informations sociales, sociétales et environnementales. www.cfie.net.
- Clarke, J., Gibson-Sweet, M. (1999). The use of corporate social disclosures in the management of reputation and legitimacy: a cross sectoral analysis of UK top 100 companies. *Business Ethics: A European Review* 8 (1): 5-13.
- Christophe, B. (1992). La comptabilité environnementale et ses enjeux. *Revue Française de Comptabilité*, juin-juillet-août : 96-104.
- Christophe, B. (1995). *La comptabilité verte : de la politique environnementale à l'écobilan*. De Boeck University.
- Crawford, E., Williams, C. (2010). Should corporate social reporting be voluntary or mandatory? Evidence from the banking sector in France and the United States. *Corporate Governance* 10 (4) : 512-526.
- Damak-Ayadi, S. (2010). Le reporting social et environnemental suite à l'application de la loi NRE en France. *Comptabilité – Contrôle – Audit* 16 (1).
- Deegan, C., Gordon, B. (1996). A study of the environmental disclosure practices of Australian corporations. *Accounting and Business Research* 26 (3):187 – 199.

- Deegan, C., Rankin, M. (1996). Do Australian Companies report environmental disclosures by firms prosecuted successfully by Environmental Protection Authority. *Accounting, Auditing and accountability Journal* 9 (2): 50-67.
- De Serres, A., Roux, M. (2006). Les stratégies de responsabilité sociale dans les banques : comment contribuer à renforcer la cohésion sociale à travers les activités de la finance ? *Revue Gestion*. Montréal. Juin.
- De Serres, A., Gendron, C., Ramboarisata, L. (2006). Étude des pratiques des banques Canadiennes en matière de divulgation d'information sur leur responsabilité sociale. *Management et sciences sociales*, N° 2.
- Douglas, A., Doris, J., Johnson, B. (2004). Corporate social reporting in Irish financial institutions. *The TQM Magazine* 16 (6): 387-95.
- Elkington, J. (1998). *Cannibals with Forks: The Triple Bottom Line of the 21st Century Business* Gabriola Island. New Society Publisher.
- Fogelberg, T. (2011). La Global Reporting Initiative : vers la transparence des entreprises. *Réalités Industrielles*. Mai.
- Global Reporting Initiative. 2006. Lignes directrices GRI 3. www.globalreporting.org
- Gray, R., Owen, D., Adams, C. (1996). *Accounting and Accountability: Changes and Challenges in Corporate Social and Environmental Reporting*. Prentice Hall Europe, Hemel Hempstead.
- Gray, R., Kouhy, R., Lavers, S. (1995a). Corporate Social and environmental reporting: a review of the literature and a longitudinal study of UK disclosure. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 8 (2): 47-77.
- Gray, R., Kouhy, R., Lavers, S. (1995b). Methodological themes: constructing a research database of social and environmental reporting by UK companies. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 8 (2): 78-101.
- Guthrie, J., Parker, L.D. (1990). Corporate social disclosure practice: a comparative international analysis. *Advances in Public Interest Accounting* 3:159-175.
- Hackston, D., Milne, M. (1996). Some determinants of social and environmental disclosure in New-Zeland companies. *Accounting, Auditing and accountability Journal* 9 (1): 77-108.
- Hamid, F.Z.A. (2004). Corporate social disclosure by banks and finance companies: Malaysian evidence. *Corporate Ownership and Control* 1 (4):118–130.
- Ingram, R., Frazier, K. (1980). Environmental Performance and corporate disclosure. *Journal of Accounting Research*. Autumn: 614-622.
- Khan, H.U.Z. (2010). The effect of corporate governance elements on corporate social responsibility (CSR reporting). *International Journal of Law and Management* 52 (2).
- Neu, D. H. Warsame, K. Pedwell (1998). Managing Public Impressions: Environmental Disclosures in Annual Reports. *Accounting, Organizations and Society* 23 (3): 265-282.

- Parker, L. (2005). Social and environmental accountability research: a view from the commentary box. *Accounting Auditing and Accountability Journal* 18 (6): 842-861.
- Patten, D. M. (1992). Intra-Industry Environmental Disclosures in Response to the Alaskan Oil Spill: A Note on Legitimacy Theory. *Accounting, Organisations and Society* 17 (5): 471-475.
- PriceWaterHouseCoopers (2010). *Développement Durable : Aspects stratégiques et opérationnels : grands groupes, entreprises patrimoniales, secteur public, collectivités territoriales*. Ed. Francis Lefebvre.
- Ramboarisata, L., De Serres, A. (2010). Les stratégies de triple reddition de compte des groupes bancaires : quels impacts sur les institutions financières coopératives ? *Revue de l'Organisation Responsable* : 2 (5) : 4-14.
- Raubenheimer, K. (2008). A research note: employee-focused corporate social responsibility reporting in the banking industry. *New Zealand Journal of Employment Relations* 33 (3): 91-104.
- Rivière-Giordano, G. (2007). Comment crédibiliser le reporting sociétal ? *Comptabilité – Contrôle – Audit* 13 (2): 127-148.
- Tarna, K. (1999). Reporting on the environment: current practice in the financial services sector. *Greener Management International* 26: 49-64.
- Simpson, W.G, Kohers, T. (2002). The link between corporate social and financial performance: evidence from the banking industry. *Journal of Business Ethics* 35 (2): 97-109.
- Thompson, P., Cowton, C.J. (2004). Bringing the environment into bank lending: implications for environmental reporting. *The British Accounting Review* 36: 197-218.
- Tsang, E.W.K. (1998). A longitudinal study of corporate social reporting in Singapore the case of the banking, food and beverages and hotel industries. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 11 (5): 624-35.
- Unerman, J., 2000. Methodological issues: reflections on quantification in corporate social reporting content analysis. *Accounting Auditing and Accountability Journal* 13 (3): 667–680.
- Willis, C.A. (2003). The role of the Global Reporting Initiative's Sustainability Reporting Guidelines in the Social Screening of Investments. *Journal of Business Ethics* 43 (3): 233-237.
- Zéghal, D., Ahmed, S.A. (1990). Comparison of social responsibility information disclosure media used by Canadian firms. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 3 (1): 38-53.

Annexe 1 Composition des principaux groupes bancaires français

1996	Dexia	Crédit local de France + Crédit communal de Belgique
1997	Crédit mutuel	Crédit industriel et commercial + crédit mutuel
1997	Banques Populaires	BRED + CCBP + Banques populaires + Natexis
1997	Société Générale	Crédit du Nord + Société Générale
1998	Crédit Agricole SA	Suez-Compagnie des eaux + Crédit Agricole+CPR
1999	BNP-Paribas	Banque nationale de Paris + Paribas
1999	Caisses d'épargne	Caisses d'épargne + Crédit foncier
2000	HSBC	HSBC + Crédit commercial de France
2006	Natixis	Natexis + Banques populaires + Ixis +Caisse d'Epargne
2009	BPCE	Caisse d'épargne + Banque populaires

Annexe 2 Scores de reporting par catégorie GRI dans les documents de référence des banques françaises

	BNP Paribas				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2006	DR2007	DR2008	DR2009	DR2010
Gouvernance, engagements et dialogue	232	66	72	61	392
Indicateurs de performance économique	61	7	7	9	111
Indicateurs de performance environnementale	91	30	30	43	95
Indicateurs de performance sociale	80	116	124	139	164
Droits de l'Homme	24	37	23	19	29
Société	5				6
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance					26
	Société Générale				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2006	DR2007	DR2008	DR2009	DR2010
Gouvernance, engagements et dialogue	282	321	72	433	443
Indicateurs de performance économique	112	100	16	120	121
Indicateurs de performance environnementale	78	94	28	138	164
Indicateurs de performance sociale	83	85	78	106	124
Droits de l'Homme	4	3	7	13	11
Société					
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance					10
	HSBC				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2006	DR2007	DR2008	DR2009	DR2010
Gouvernance, engagements et dialogue	207	197	206	240	278
Indicateurs de performance économique	63	63	66	71	89
Indicateurs de performance environnementale	36	47	59	67	54
Indicateurs de performance sociale	40		45	46	64
Droits de l'Homme	3	3	5	4	4
Société					
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance					

	Natixis				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2006	DR2007	DR2008	DR2009	DR2010
Gouvernance, engagements et dialogue	700	734	972	646	628
Indicateurs de performance économique	89	89	71	78	80
Indicateurs de performance environnementale	145	144	156	125	122
Indicateurs de performance sociale	99	139	147	152	111
Droits de l'Homme		9	11	9	7
Société			3		3
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance					28
	Crédit Agricole				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2006	DR2007	DR2008	DR2009	DR2010
Gouvernance, engagements et dialogue	23	39	43	32	436
Indicateurs de performance économique	4	14	13	15	69
Indicateurs de performance environnementale	17	35	31	31	121
Indicateurs de performance sociale	75	73	84	109	127
Droits de l'Homme	6	6	8	26	12
Société					
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance	11	26	31	27	42
	Caisse d'Epargne				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2006	DR2007	DR2008		
Gouvernance, engagements et dialogue	820	774	945		
Indicateurs de performance économique	14	14	15		
Indicateurs de performance environnementale	12	38	52		
Indicateurs de performance sociale	36	66	57		
Droits de l'Homme		6	7		
Société					
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance			15		
	Banque populaire				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2006	DR2007	DR2008		
Gouvernance, engagements et dialogue	50	134	176		
Indicateurs de performance économique		6	6		
Indicateurs de performance environnementale	21	23	28		
Indicateurs de performance sociale	44	110	117		
Droits de l'Homme					
Société					
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance	11	8			
	BPCE				
Rubriques du cadre GRI-G3	DR2009	DR2010			
Gouvernance, engagements et dialogue	1041	820			
Indicateurs de performance économique	94	104			
Indicateurs de performance environnementale	89	96			
Indicateurs de performance sociale	82	127			
Droits de l'Homme	25	16			
Société	8	5			
Responsabilité du fait des produits					
Indicateurs supplémentaires-Finance	34	41			

¹ C'est une notion développée par John Elkington (co-fondateur de *Sustainability*, cabinet de conseil britannique spécialisé en RSE). Le terme fait allusion à la *Bottom Line* (la dernière ligne du bilan), c'est-à-dire au résultat

net. La *Triple Bottom Line* fait aussi référence aux trois « p » de population, planète et prospérité. Elle est assimilée au « triple P » depuis la publication du rapport « *People, Planet and Profit* » de la société Shell.

² Terme employé par Michel Capron et Françoise Quairel (2009) : il renvoi à la traduction officielle française du concept reporting.

³ La RSE est considérée comme la déclinaison du concept du développement durable à l'échelle de l'entreprise. Ce concept est défini par le Livre Vert de la Commission Européenne (2001) comme « *l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* ».

⁴ Pour une revue complète du cadre réglementaire et de normalisation du reporting DD à l'échelle internationale, européenne et nationale, nous renvoyons le lecteur au site institutionnel dédié au reporting RSE : www.reportingrse.org

⁵ La GRI "Global Reporting Initiative" a été fondée en 1997 par l'ONG américaine CERES (*Coalition for Environmentally Responsible Economies*) en collaboration avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

⁶ L'IIRC a été cofondé par le GRI et a pour objectif de créer un cadre, accepté au niveau mondial, qui réunisse des informations financières, environnementales, sociales et de gouvernance dans un format comparable.

⁷ Jacqueline Aloisi de Larderel a été nommée en octobre 2010 ambassadeur GRI pour la France. Mme Pappalardo, du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du logement, a organisé une manifestation sur GRI à destination d'un large public composé de multiples parties prenantes y compris des parlementaires, ainsi que la réunion annuelle du Groupe consultatif gouvernemental de GRI.

⁸ The « Materiality principle » traduit dans la version française de GRI 3 par « pertinence ».

⁹ Le WWF et l'agence de notation sociale et environnementale Vigeo ont présenté en décembre 2009 une étude estimant les émissions globales de gaz à effet de serre par secteur économique pour faire le point sur les moyens d'actions dont disposent les entreprises pour les diminuer. Le bilan de l'étude fait apparaître le secteur banques-assurances comme le plus émetteur dans un périmètre élargi (émissions directes et indirectes de CO₂).

¹⁰ Notamment les études du Cabinet Alpha, le rapport EPE-OREE-ORSE (2004) et le rapport d'enquête interministérielle.

¹¹ Abbott et Monsen (1979, p.504) définissent l'analyse de contenu comme « une technique de collecte de données qui consiste à codifier des informations qualitatives sous forme littéraire en catégories, afin d'obtenir des échelles quantitatives de complexité variable ».

¹² Même si Natixis a été créée par les deux groupes mutualistes Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Natixis est une banque de financement et d'investissement privée.

¹³ La COB (Commission des Opérations de Bourse) encourage depuis 1991 (règlement n°91-02) le développement d'un « document de référence » peu éloigné du « *Ten K* » américain, qui contient l'ensemble des informations juridiques, économiques et comptables de la société concernée.

¹⁴ *Eco-management and Audit Scheme*.